

Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2025

Monsieur Steve FALTZ
Conseiller Communal

Madame Liz BRAZ
Conseillères Communale

Monsieur Enesa AGOVIC
Conseillère Communale

Monsieur Sacha PULLI
Conseiller Communal

Monsieur Ben FUNCK
Conseiller Communal

Monsieur Jean TONNAR
Conseiller Communal

Mesdames les Conseillères Communales,
Messieurs les Conseillers Communaux,

Par la présente, nous nous permettons de revenir au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins à votre demande du 4 février 2025 sollicitant clarification sur le projet « Sportarena ».

Tout d'abord, le Collège des Bourgmestre et Echevins remarque l'intérêt que vous portez pour la vie sportive et associative à Esch-sur-Alzette, qui constitue un atout fédérateur pour notre ville, et qui, grâce notamment à l'engagement continu de nos habitant.e.s, s'est vu attribuer pour l'année 2025 le titre de Ville Européenne du Sport.

Tout comme vous, le Collège des Bourgmestre et Echevins regrette profondément que le projet de la « Sportarena », qui ne peut être isolé de sa conception étiologiquement liée à la construction intégrée d'un musée national des sports, ne pourra pas se réaliser tel que prévu, ceci en raison d'une loi nationale instaurant une zone non aedificandi sur une partie du terrain concerné par le projet, loi dont un amendement est rejeté pour le moment par les autorités nationales.

Cependant, votre historique sélectif du dossier mérite, et nécessite, précisions et rectifications. Par conséquent, avant de répondre à vos questions, le Collège des Bourgmestre

et Echevins s'efforce d'établir un historique plus complet du projet que celui esquissé dans votre missive du 4 février 2025.

Tel que qu'indiqué dans la réponse du Collège des Bourgmestre et Echevins du 24 décembre 2024, le projet avait connu sa première concrétisation sous l'égide de Monsieur l'Echevin délégué aux sports de l'époque, Monsieur Henri Hinterscheid, par le vote d'une convention en date du 7 juillet 2017 lors de la dernière séance du Conseil Communal avant les élections communales d'octobre de la même année. A ce moment, les autorités étatiques n'étaient certes pas encore partie contractuelle du projet, mais la zone non aedificandi litigieuse existait déjà dans sa forme actuelle.

Les discussions, entre la majorité politique dans sa constellation actuelle et Monsieur le Ministre des Sports de l'époque, Monsieur Dan Kersch, quant à l'intégration d'un musée des sports au projet « Sportarena », ont abouti en 2017 par le vote au Conseil Communal d'une convention entre l'Etat et la Ville. Ainsi Monsieur le Ministre a souligné dans une interview au quotidien « Tageblatt » en date du 25 octobre 2019 que son ministère travaille activement à la réalisation du projet. Il a encore confirmé dans une interview du 16 décembre 2021 au « Luxemburger Wort » que « [d]as Museum wird ein Teil des neuen Sportkomplexes in Esch-Lankelz sein ». Le ministre socialiste a donc clairement communiqué au public, et par conséquent aux responsables communaux eschois, que la réalisation du projet se ferait tel que prévue. Pour ne pas l'oublier, lors de cette déclaration, la zone non aedificandi continuait d'exister.

Dès avril 2022, Monsieur le Ministre des Sports Georges Engel, qui avait repris en cours de mandat le ressort du sport au sein du gouvernement luxembourgeois, a lancé le comité d'accompagnement censé suivre les travaux en relation avec la construction du musée. Il a encore confirmé dans une interview avec le « Luxemburger Wort » en date du 23 septembre 2023, donc quelques semaines avant les élections législatives, que le musée des sports au sein du complexe sportif « Lankelz » serait réalisé ; bien entendu, la fameuse zone non aedificandi existait au moment de cette déclaration.

Vous constatez par conséquent que pendant toute la phase de planification de la « Sportarena » et du Musée des Sports, ce n'était non seulement le Collège des Bourgmestre et Echevins eschois qui était convaincu de la réalisation du projet, mais également le gouvernement luxembourgeois.

La conviction des ministres successifs du sport, qui ont, rappelons-le, signé une convention avec la Ville pour la construction d'un musée des sports intégré dans le projet « Sportarena », et investi des fonds et du personnel dans la concrétisation du projet, a d'autant plus emporté celle du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette, alors que l'Etat, par le biais de son pouvoir législatif, est l'autorité exclusivement compétente pour adapter la zone non aedificandi aux besoins du projet de construction commun.

Suite à cette tentative d'objectivation de l'historique du dossier, le Collège des Bourgmestre et Echevins se propose de revenir aux questions concrètes que vous avez soulevées :

1. Vous demandez si le Collège des Bourgmestre et Echevins estime que sa communication sur le projet « Sportarena » a respecté les principes de vérité factuelle et de transparence exigés par une bonne gouvernance communale. La réponse est oui.

Pendant toute la phase de planification du projet, et en prenant en compte la volonté clairement exprimée sans réserve par tous les partenaires, dont l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, d'œuvrer vers la réalisation du projet, le Collège des Bourgmestre et Echevins croyait fermement que la « Sportarena » avec un Musée National des Sports verra le jour tel que prévu.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins souligne qu'il avait la légitime confiance dans les autorités étatiques, qui ont signé une convention avec la Ville pour la construction d'un musée du sport, qui étaient conscientes de l'incidence de la zone non aedificandi sur le projet et surtout, qui disposaient du pouvoir réglementaire exclusif d'adapter cette zone non aedificandi aux besoins du projet, d'entamer toutes les démarches nécessaires ; malheureusement, tel n'est pas le cas.

Vous évoquez à juste titre que « *la propagation de fausses informations, le manque de transparence et les incohérences dans la communication politique sont des fléaux qui minent la confiance des citoyens en la démocratie* » ; l'actualité politique nationale et internationale ne cesse malheureusement de démontrer que les acteurs politiques défendant les valeurs de la démocratie ont une responsabilité croissante dans la tenue d'un dialogue honnête, transparent et compréhensible, tenant en compte les soucis, interrogations et aspirations des citoyens. qu'ils/elles représentent. D'un côté, une majorité politique se doit de communiquer des informations correctes, compréhensibles et réalistes. D'un autre côté, une opposition politique se doit d'assumer son rôle de manière responsable, basant leurs critiques et/ou suggestions sur des faits avérés, tout en s'abstenant de ne relater dans leurs communications que les faits et/ou événements soutenant leurs thèses, isolés de leur contexte, ou de suggérer des dysfonctionnements sur base de simples suppositions, le tout dans un but de créer un buzz médiatique momentané.

La désinformation et la haine ne peuvent qu'être contrées et combattues par un dialogue politique responsable entre les acteurs politiques chérissant une société démocratique et libre.

2. Suite à l'approbation des actes notariés relatifs à l'échange de terrains par le conseil communal, le nouveau parcellaire, conforme au PAP adopté, a été acté dans le système GIS de la Ville ainsi que sur le cadastre national; par conséquent, les terrains concernés par le projet du complexe sportif ne se trouvent plus dans le patrimoine communal.

Dans le cadre du projet « Sportarena » et Musée du Sport, la somme totale de 246,717,61.-€ a été engagée pour la Ville durant les exercices 2022, 2023 et 2024 sur

l'article budgétaire « Musée National des Sports – travaux hors gros œuvre fermé », donc exclusivement dans le cadre d'études réalisées en vue de la conception du musée.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est en discussion avec le promoteur en vue de trouver un accord pour résoudre la situation foncière et financière sur base des conventions conclues.

3. Le Collège des Bourgmestre et Echevins analyse ensemble avec les services communaux des solutions pour les clubs et associations sportives echoises pour améliorer l'offre au sein du COHS 1 et 2. Le défi est double :
 - Comment augmenter la capacité en spectateurs ?
 - Comment réaliser des rénovations et mises en conformité au sein du COHS 1 et 2 en limitant l'impact pour les clubs au strict minimum ?

Actuellement diverses analyses sont en cours, notamment pour vérifier la faisabilité de l'intégration d'une tribune supplémentaire au COHS 1 ainsi que le montant des coûts y liés. De même, différents scénarios pour la réalisation des travaux sont étudiés, tout en prenant en compte la durée et les coûts de ces travaux, leur impact sur le fonctionnement du COHS 1 et 2, et surtout leur incidence sur l'activité des clubs et associations sportives.

Sur base de ces analyses, les clubs et associations sportives seront informés des possibilités existantes. Le Collège des Bourgmestre et Echevins s'échangera alors avec ces derniers pour discuter du scénario le plus acceptable pour tous les acteurs concernés.

4. Avant l'entrée en fonction des nouvelles infrastructures au COHS, une visite sera organisée pour tous les clubs et associations sportives concernés, afin de leur présenter les installations et d'en expliquer le fonctionnement et les modalités d'utilisation. Cette occasion sera également mise à profit pour entamer les discussions décrites sub 3.

Dans l'espoir que la présente réponse ait pu répondre à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseiller.ères Communaux.ales, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Christian WEIS
Bourgmestre



André ZWALLY
Echevin délégué au sport



Meris SEHOVIC
Député-Echevin délégué au Développement Urbain
aux Bâtiments et aux Espaces Verts